

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail - Patrie

AUTORITE AERONAUTIQUE

Le Directeur Général



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

CAMEROON CIVIL AVIATION AUTHORITY

The Director General

Circulaire N° 000005 /C/CCAA/DG du 03 AVR 2023

**Relative à la demande de publication des données
aéronautiques et des informations aéronautiques concernant
l'espace aérien et le territoire camerounais.**

me

off &

TABLE DES MATIERES

1. Introduction.....	3
1.1. Objet	3
1.2. Champ d'application	3
1.3. Description des changements	3
2. Exigences et Références	3
2.1. Exigences	3
2.2. Documents de référence	3
3. Définitions et abréviations	4
4. DEMANDE DE PUBLICATION DE DONNEES AERONAUTIQUES	5
5. Contact	7
ANNEXES	

1. INTRODUCTION

La présente circulaire a pour but de fournir des moyens acceptables (AMC), parmi d'autres, permettant d'établir la conformité à la réglementation ainsi que des éléments d'orientation (GM) pour appuyer l'interprétation de la réglementation.

La présente circulaire, en elle-même, ne crée ni ne change ou modifie des exigences réglementaires et ne permet pas d'y déroger, pas plus qu'elle n'établit de normes minimales.

1.1. Objet

- (1) La présente circulaire a pour objet de décrire le processus de demande de publication des données aéronautiques et des informations aéronautiques, de l'initiation de la demande jusqu'à la transmission au publicateur.

1.2. Champ d'application

- (1) La présente circulaire s'applique aux demandes de publication des données aéronautiques et des informations aéronautiques concernant l'espace aérien et le territoire camerounais.

1.3. Description des changements

La présente circulaire est publiée en remplacement de la circulaire N°000059/C/CCAA/DG/DSA du 28 novembre 2014, pour tenir compte des modifications suivantes :

- (a) La prise en compte de l'entrée en vigueur du format mondial de compte-rendu (GRF) pour l'évaluation et la communication de l'état de surface des pistes
- (b) L'introduction du formulaire de demande de publication de SNOWTAM.

2. EXIGENCES ET REFERENCES

2.1. Exigences

- (a) Arrêté N°1303/MINT de 2006 portant réglementation de la fourniture du service d'information aéronautique dans l'espace aérien et sur le territoire camerounais ; et
- (b) Instruction N°1298/MINT du 29 Septembre 2006 portant organisation de la fourniture des services d'information aéronautique et des cartes aéronautiques dans l'espace aérien et sur territoire camerounais ;

2.2. Documents de référence

- (a) Doc 10066 de l'OACI : Procédures pour les services de la navigation aérienne – Gestion de l'information aéronautique, Première édition 2018.
- (b) Circulaire N° 00018 CCAA/DG du 03 septembre 2021 Relative à la mise en œuvre du format mondial de compte-rendu de l'état de surface des pistes.

3. DEFINITIONS ET ABREVIATIONS

(1) Les définitions suivantes sont utilisées dans la présente circulaire :

- (a) **Données aéronautiques** : Faits, concepts ou instructions aéronautiques représentés sous une forme conventionnelle convenant à la communication, à l'interprétation ou au traitement.
- (b) **Eau stagnante** : Eau d'une profondeur supérieure à trois millimètres (3 mm). Il s'agit du seul descripteur d'état de surface applicable au Cameroun.
- (c) **Etat de surface de piste**: Description de l'état de surface des piste utilisées dans le rapport sur l'état des pistes, qui établit la base pour déterminer le code d'état des pistes aux fins des performances de l'avion.
- (d) **Informateur Local** : Bureau d'information aéronautique présent sur tout aérodrome ouvert à la circulation aérienne publique et doté d'un contrôle d'aérodrome ou d'un organisme AFIS. Un Informateur Local est défini au sein de l'Autorité Aéronautique pour toutes les autres informations émanant des Structures sources non directement rattachées à un bureau d'information aéronautique.
- (e) **Informateur National** : Structure responsable des informations sur l'ensemble du territoire camerounais au titre de l'information aéronautique. L'Autorité Aéronautique est l'informateur national.
- (f) **Informateur Principal** : Structure responsable de la mise en forme et de la publication des données aéronautiques. L'Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) est l'Informateur Principal.
- (g) **Information aéronautique** : Information résultant de l'assemblage de l'analyse et du formatage de données aéronautiques.
- (h) **Matrice d'évaluation de l'état des pistes**: Tableau permettant, au moyen de procédures connexes, de déterminer le code d'état des pistes à partir d'un ensemble de conditions de surface de piste observées et de rapports des pilotes sur l'efficacité du freinage.
- (i) **NOTAM**: Avis diffusé par télécommunication et donnant, sur l'établissement, l'état ou la modification d'une installation, d'un service, d'une procédure aéronautiques, ou d'un danger pour la navigation aérienne, des renseignements qu'il est essentiel de communiquer à temps ou personnel chargé des opérations aériennes.
- (j) **Publicateur** : Terme désignant l'organisme en charge de la publication des informations et données aéronautiques concernant l'espace aérien et le territoire camerounais. Le rôle de publicateur est assuré par l'Informateur Principal.
- (k) **Rapport sur l'état des pistes** : Rapport complet normalisé relatif à l'état de

la surface des pistes et à son effet sur les performances de décollage et d'atterrissage des avions.

(l) **SNOWTAM**: NOTAM d'une série spéciale établi dans un format normalisé, qui fournit un compte rendu d'état de surface signalant l'existence ou la fin de conditions dangereuses dues à la présence d'eau stagnante sur l'aire de mouvement.

(m) **Structure Source ou Créateur des données aéronautiques et des informations aéronautiques**: Entité responsable de la création des données et des informations et de laquelle l'organisme AIS reçoit les données aéronautiques et les informations aéronautiques.

(2) Les abréviations suivantes s'appliquent aux fins de la présente circulaire :

(a) **AFIS**: Service d'information de vol d'aérodrome.

(b) **AIC** : Circulaire d'information aéronautique

(c) **AIP** : Publication d'information aéronautique

(d) **ASECNA** : Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar.

(e) **GRF** : Global Reporting Format (Format Mondial de compte-rendu de l'état de surface des pistes)

(f) **NOTAM** : Avis aux aviateurs.

(g) **SNOWTAM** : NOTAM d'une série spéciale notifiant, sur un modèle d'imprimé spécial, la présence ou l'élimination de conditions dangereuses dues à de la neige, de la glace, de la neige fondante ou de l'eau stagnante provenant de neige, de neige fondante ou de glace sur l'aire de mouvement.

(h) **SUPP** : Supplément d'AIP.

4. DEMANDE DE PUBLICATION DE DONNEES AERONAUTIQUES

(1) La structure source identifie le type de renseignement/donnée qui doit faire l'objet d'une publication et renseigne le formulaire approprié.

(2) Chaque fois que la donnée/information objet de la demande de publication a un caractère temporaire et de courte durée (moins de 3 mois) ou que des modifications permanentes ou des modifications temporaires de longue durée (plus de 3 mois) ayant de l'importance pour l'exploitation sont apportées avec un bref préavis, sauf si ces informations contiennent un long texte et/ou des éléments graphiques, le formulaire de demande de publication de NOTAM (CMR.ANS.FORM.600) joint en annexe à la présente circulaire sera utilisé.

(3) Chaque fois qu'un NOTAM a été publié à la suite d'une demande de la structure source, cette dernière a l'obligation de notifier l'annulation de son

NOTAM ou le renouvellement de sa demande au plus tard trois (03) jours avant la date de fin de validité. L'annulation ou le renouvellement d'une demande de NOTAM se fait également par le biais du formulaire CMR.ANS.FORM.600.

- (4) Chaque fois que la donnée/information objet de la demande de publication est de courte durée de validité, contenant des textes et/ou des éléments graphiques ou bien concerne des modifications temporaires de longue durée (trois mois ou plus), le formulaire de demande de publication de SUPP d'AIP (CMR.ANS.FORM.601) joint en annexe à la présente circulaire sera utilisé.
- (5) Chaque fois que les renseignements à publier concerne la présence d'eau stagnante sur la piste, le formulaire de demande de publication de SNOWTAM (CMR.ANS.FORM.605) joint en annexe à la présente circulaire sera utilisé.
- (6) Chaque fois qu'il est nécessaire de publier des données ne remplissant pas les conditions définies en 4(2), 4(4) et 4(5) et qui peuvent contenir des schémas (diagrammes) et des textes, le formulaire de demande de publication d'une AIC (CMR.ANS.FORM.602) joint en annexe de la présente circulaire sera utilisé.
- (7) Si les renseignements à fournir contiennent un long texte et des schémas (diagrammes), la structure source doit les joindre au formulaire dûment renseigné.
- (8) La structure source transmet à l'informateur local auquel elle est rattachée, en utilisant le moyen le plus rapide, le formulaire renseigné, signé par une des personnes autorisées et portant le cachet de la structure source. Elle conservera les originaux des demandes faites.
- (9) L'Informateur local :
 - (a) vérifie et contrôle l'exactitude, la fiabilité et l'intégrité des demandes de publication ;
 - (b) vérifié la conformité aux spécifications de format des formulaires de demande de publication ;
 - (c) notifie la structure source en cas de non-conformité(s) ;
- (10) L'informateur local transmet à l'Informateur National et au Editeur, sans délai, par le moyen le plus rapide, la demande de publication signée.
- (11) Les demandes de publication de données aéronautiques et des informations aéronautiques seront transmises par les informateurs locaux, l'informateur National et au Editeur aux adresses indiquées sur les formulaires.
- (12) Les demandes de publication de suppléments d'AIP (SUPP AIP) et de circulaires d'information aéronautique (AIC) devront être régularisées par envoi de supports physiques.
- (13) L'informateur National contrôle les informations contenues dans la demande de publication afin d'en autoriser la publication, sauf pour les cas de

demande de publication de SNOWTAM et certains cas de NOTAM pour lesquels le Représentant de l'ASECNA a une dérogation de compétence du Directeur Général de la CCAA. En cas d'autorisation, l'Informateur National transmet sans délais la demande de publication au publicateur par le moyen le plus rapide.

- (14) Les moyens de transmission à utiliser par tous les acteurs sont les suivants :
- (a) le réseau du service fixe des télécommunications aéronautiques (RSFTA) ;
 - (b) le fax ;
 - (c) un réseau d'ordinateurs ;
 - (d) le courrier électronique ; et
 - (e) le service de coursier.
- (15) Les informations transmises par voie téléphonique ne sont pas acceptables. /-

5. CONTACT

- (1) Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

contact@ccaa.aero

Toute proposition de modification de la présente circulaire est bienvenue et peut être soumise à l'adresse électronique ci-dessus.



Paule

Paule ASSOUMOU KOKI


**FORMULAIRE DE DEMANDE DE PUBLICATION DE DONNEES
AERONAUTIQUES - NOTAM**

CCAA

CMR.ANS.FORM.600

N°	ELEMENTS	DESCRIPTION ET VALEUR		
1.	Date et heure de dépôt (UTC)			
2.	Informateur Local/ Indicateur d'emplacement de l'aérodrome			
3.	Unité ou structure source de la donnée	Nom & Adresse		
		Tél & Fax		
		E-mail		
		RSFTA		
		Nom, Qualité et/ou fonction du dépositaire		
4.	Type de NOTAM	NOTAM N <input type="checkbox"/> (Contenant de nouveaux renseignements)	NOTAM R <input type="checkbox"/> (Remplaçant un NOTAM antérieur)	NOTAM C <input type="checkbox"/> (Annulant un NOTAM antérieur)
5.	Coordonnées géographiques de la zone concernée° ' " N ;° ' " E		
	Rayon d'action de la zone concernée NM de		
6.	Période de validité	période de début Du (JJ/MM/AAAA)	<input type="checkbox"/>	[HH/MI] UTC
		Période de fin Au (JJ/MM/AAAA)	<input type="checkbox"/>	[HH/MI] UTC
7.	Fréquence journalière (si nécessaire)	De (HH/MI)	<input type="checkbox"/>	[HH/MI] UTC
8.	Texte du NOTAM (Description de l'opération et de l'information à diffuser)			
9.	Limites verticales en altitude ou FL (si nécessaire)	Limite inférieure	Limite supérieure	
VISA INFORMATEUR NATIONAL		VISA INFORMATEUR LOCAL		VISA STRUCTURE SOURCE

Avises

Informateur National (CCAA)

E-mail : avis@notams.ccaa.ca

Tél. : (202) 963-4462

Informateur Local (CCAA)

E-mail : avis@notams.ccaa.ca

Tél. : (202) 963-4462

GUIDE DE RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE CMR.ANS.FORM.600_NOTAM

Remplir les 08 cases du formulaire en suivant les indications ci-après :

1. **Date et heure de dépôt** : C'est la date du jour et l'heure à laquelle le formulaire a été déposé dans le bureau d'information local de l'aérodrome concerné ou le plus proche ou de toute autre structure jouant ce rôle au sein d'une autorité compétente en UTC (Heure local + 1)
Ex. le 20 juillet 2014 à 12 H 56 Min UTC
2. **Informateur Local/Indicateur d'emplacement** : C'est le bureau d'information local de l'aérodrome du lieu de dépôt suivi de l'indicateur d'emplacement de l'aérodrome en question (Conf. Doc OACI 7910) ou la Direction de la sécurité Aérienne.
Ex. Bureau d'information local de l'aérodrome de Maroua-Salak/FKLL
3. **Unité ou structure source de la donnée** : Ce sont les informations relatives à la structure initiatrice.
 - 3.1. **Nom & adresse** : Ex. Unité SII/Délégation ASECNA Yaoundé.
 - 3.2. **Tél & Fax** : Préciser le numéro de téléphone fixe ou portable et le numéro du fax.
 - 3.3. **E-mail** : Indiquer une adresse e-mail de la structure, du bureau ou d'un responsable par lequel on peut envoyer toute notification éventuelle.
 - 3.4. **RSFTA** : préciser une adresse RSFTA si elle existe, sinon celle du bureau d'information locale ou du celle du CCR fournissant les services de la Navigation aérienne dans la zone concernée. Ex. FKKYYAYX (CCAA).
 - 3.5. **Nom, Qualité et/ou fonction du dépositaire** : Ex. EBAM Jules, agent d'encadrement, Chef unité SII.
4. **Type de NOTAM** : il s'agit de distinguer s'il s'agit d'un :
 - 4.1. **NOTAM N** : ce sont des renseignements nouveaux
 - 4.2. **NOTAM R** : un NOTAM qui vient en remplacement d'un NOTAM existant et dont la durée de trois mois maximum qui lui avait été accordée vient à épuisement
 - 4.3. **NOTAM C** : Un NOTAM qui vient annuler un nouveau existant sans pour autant que la période de ce dernier ne soit arrivée à expiration mais dont l'effet pour lequel il a été publié a cessé.
5. **Coordonnées géographiques de la zone concernée** : c'est la Latitude et la Longitude du centre approximatif de la zone d'influence ou d'activité. Pour un NOTAM dont la portée est l'aérodrome, indiquer les coordonnées de son point de référence en degré, minute et secondes, selon les exigences du WGS-84.
Ex. 03°43'02"N 011°33'09"E (Cas de l'ARP de Yaoundé-Nsimalen)
Rayon d'action de zone concernée : c'est le rayon de la zone d'influence ou d'activité objet du NOTAM
Ex. 50 NMI du VOR-DIEME NLY (Rappel : 1 NMI = 1.852Km)
6. **Période de validité** : Indique la période de déroulement de l'évènement ou de l'activité.
 - 6.1. **Période de début** : c'est la date et l'heure d'entrée en vigueur du NOTAM N. Dans le cas d'un NOTAM R et d'un NOTAM C c'est la date/heure réelle de l'établissement du NOTAM. Le début d'une journée sera indiqué par 00 H 00 Min.
 - 6.2. **Période de fin** : Exception faite d'un NOTAM C, elle indique la date et l'heure de fin de l'évènement. Si cette période est connue avec certitude cocher la case PREVU, sinon si la durée est approximative, cocher la case ESTIME. La fin d'une journée sera indiquée par 23 H 59 Min
7. **Fréquence journalière** : C'est la plage horaire durant laquelle aura lieu les activités ou les évènements. Elle peut aussi être ESTIMÉE ou PREVUE. Son remplissage est facultatif et ne doit être fait qu'en cas de nécessité.
8. **Texte du NOTAM** : Contient les renseignements sur le danger, les travaux, l'état de fonctionnement ou la condition des installations faisant l'objet du message. Un texte en anglais sera fait pour des messages à diffusion internationale. Le message doit être précis et concis tout en contenant des renseignements essentiels nécessaires à la sécurité des vols.
9. **Limites Verticales** : Elle est remplie pour les avis intéressant la navigation aérienne ou des restrictions. Elles peuvent être en pieds (Ft) ou niveau de vol (FL)
 - 9.1. **Limite inférieure** : Ex. GND (Niveau du sol), 2500Ft AGL (2500 Ft au-dessus du niveau de la mer)
 - 9.2. **Limite supérieure** : Ex. 6000Ft AGL (6000 pieds au-dessus du sol), FL245 (niveau de vol 245)

Adresse E-mail de la CCAA : 2014report@ccaa.org

Adresse E-mail ASECNA DU F : Comerques@ccaa.org



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PUBLICATION DE DONNEES AERONAUTIQUES - AIC

CCAA

CMR.ANS.FORM.402

N°	ELEMENTS	DESCRIPTION ET VALEUR				
1.	Date et heure de dépôt (UTC)					
2.	Informateur Local/ Indicateur d'emplacement de l'aérodrome					
3.	Unité ou structure source de la donnée	Nom & Adresse				
		Tél & Fax				
		E-mail				
		RSFTA				
		Nom, Qualité et/ou fonction du dépositaire				
4.	Sujet auquel se rapporte l'AIC	<input type="checkbox"/> Administratif	<input type="checkbox"/> ATC	<input type="checkbox"/> Sécurité	<input type="checkbox"/> Zone à statut particulier	<input type="checkbox"/> Cartes
5.	Objet de la Circulaire					
6.	Texte de la Circulaire :					

VISA INFORMATEUR NATIONAL 	VISA INFORMATEUR LOCAL 	VISA STRUCTURE SOURCE
--	---------------------------------------	--------------------------------------

Adresses

Informateur National (CCAA)
E-mail : cmrreports@ccaa.org
Fax : (237) 23 30 33 67

Publieur (A3F/DVA)
E-mail : cmr@wdfp.fita.aero.dz
Fax : (237) 23 40 11 77

GUIDE DE RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE CMR.ANS.FORM.602_AIC

Remplir les 06 cases du formulaire en suivant les indications ci-après :

1. **Date et heure de dépôt** : C'est la date du jour et l'heure à laquelle le formulaire de demande d'AIC a été déposé dans le bureau d'information local de l'aérodrome concerné ou le plus proche ou de toute autre structure jouant ce rôle au sein d'une autorité compétente en UTC (Heure local + 1)
Ex. le 20 juillet 2014 à 12 H 56 Min UTC
2. **Informateur Local/Indicateur d'emplacement** : C'est le bureau d'information local de l'aérodrome du lieu de dépôt suivi de l'indicateur d'emplacement de l'aérodrome en question (conf. Doc OACI 7910) ou la Direction de la Sécurité Aérienne.
Ex. Bureau d'information local de l'aérodrome de Maroua-Salak/FKKL
3. **Unité ou structure source de la donnée** : Ce sont les informations relatives à la structure initiatrice.
 - 3.1. **Nom & adresse** : Ex. Unité SLI/Délégation ASECNA Yaoundé.
 - 3.2. **Tél & Fax** : Préciser le numéro de téléphone fixe ou portable et le numéro du fax.
 - 3.3. **E-mail** : Indiquer une adresse e-mail de la structure, du bureau ou d'un responsable par lequel on peut envoyer toute notification éventuelle.
 - 3.4. **RSFTA** : préciser une adresse RSFTA si elle existe, sinon celle du bureau d'information locale ou du celle du CCR fournissant les services de la Navigation aérienne dans la zone concernée. Ex. FKKYYAYX (CCAA).
 - 3.5. **Nom, Qualité et/ou fonction du dépositaire** : Ex. EBAM Jules, agent d'encadrement, Chef unité SLI.
4. **Sujet auquel se rapporte l'AIC** : Cocher la case selon qu'il s'agit d'une information se rapportant à l'administration, au contrôle de la circulation aérienne, à des événements de sécurité, aux zones à statut particulier et aux cartes aéronautiques.
5. **Objet de l'AIC** : c'est la quintessence de ce qui est traité dans l'AIC.
6. **Texte de l'AIC** : c'est la description de l'objet de la demande de publication (texte détaillé).

Adresse Aérienne de la CCAA : gim.report@ccaa.aero

Adresse Aérienne ASECNA DLA : camerounbiao@asecna.org



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PUBLICATION DE DONNEES AERONAUTIQUES -SUPP AIP

CCAA

CMR.ANS.FORM.401

N°	ELEMENTS	DESCRIPTION ET VALEUR
1.	Date et heure de dépôt (UTC)	
2.	Informateur Local/ Indicateur d'emplacement de l'aérodrome	
3.	Unité ou structure source de la donnée	Nom & Adresse
		Tél & Fax
		E-mail
		RSFTA
		Nom, Qualité et/ou fonction du dépositaire
4.	Type de SUPP AIP	<input type="checkbox"/> SUPP AIP N (Contenant de nouveaux renseignements) <input type="checkbox"/> SUPP AIP R (Remplaçant un Supplément antérieur)
5.	Objet du Supplément d'AIP	
6.	Section(s) visée(s) de l'AIP	
7.	Période de validité du SUPP AIP	
8.	Texte du Supplément d'AIP et description:	

VISA INFORMATEUR NATIONAL	VISA INFORMATEUR LOCAL	VISA STRUCTURE SOURCE

A. Velle's

Informateur National (CCAA)
E-mail : airnavigation@ccaa.org
Adx : + 237 23 30 33 62

Publipresse (ASECMA)
E-mail : commercet@asecma.org
Fax : + 237 23 42 71 17

GUIDE DE RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE CMR.ANS.FORM.601_SUPP AIP

Remplir les 08 cases du formulaire en suivant les indications ci-après :

1. **Date et heure de dépôt** : C'est la date du jour et l'heure à laquelle le formulaire demande de Supplément d'AIP a été déposé dans le bureau d'information local de l'aérodrome concerné ou le plus proche ou de toute autre structure jouant ce rôle au sein d'une autorité compétente en UTC (Heure local + 1)
Ex. le 20 juillet 2014 à 12 H 56 Mn UTC
2. **Informateur Local/Indicateur d'emplacement** : C'est le bureau d'information local de l'aérodrome du lieu de dépôt suivi de l'indicateur d'emplacement de l'aérodrome en question (Conf. Doc OACI 7910) ou la Direction de la sécurité Aérienne.
Ex. Bureau d'information local de l'aérodrome de Maroua-Salak/FKKL
3. **Unité ou structure source de la donnée** : Ce sont les informations relatives à la structure initiatrice.
 - 3.1. **Nom & adresse** : Ex. Unité SLI/Délégation ASECNA Yaoundé.
 - 3.2. **Tél & Fax** : Préciser le numéro de téléphone fixe ou portable et le numéro du fax.
 - 3.3. **E-mail** : Indiquer une adresse e-mail de la structure, du bureau ou d'un responsable par lequel on peut envoyer toute notification éventuelle.
 - 3.4. **RSFTA** : préciser une adresse RSFTA si elle existe, sinon celle du bureau d'information locale ou du celle du CCR fournissant les services de la Navigation aérienne dans la zone concernée. Ex. FKYYAYX (CCAA).
 - 3.5. **Nom, Qualité et/ou fonction du dépositaire** : Ex. EBAM Jules, agent d'encadrement, Chef unité SLI.
4. **Type de SUPP AIP** : il s'agit de distinguer s'il s'agit d'un :
 - 4.1. **SUPP AIP N** : ce sont des renseignements nouveaux dans l'AIP
 - 4.2. **SUPP AIP R** : un SUPP AIP qui vient en remplacement d'un NOTAM existant et dont la durée de trois mois maximum qui lui avait été accordée vient à épuisement.
5. **Objet du SUPP AIP** : c'est la quintessence de ce qui est traité dans le supplément d'AIP.
6. **Section(s) visée(s) de l'AIP** : Ce sont les sections de l'AIP auxquelles se rapporte le SUPP AIP.
7. **Période de validité** : période pendant laquelle les renseignements contenus dans le SUPP AIP seront valides.
8. **Texte du SUPP AIP** : c'est la description de l'objet de la demande de publication (Texte détaillé en langage clair).

Adresse AII.1 de la CCAA : aim.report@ccaa.gero

Adresse AII.1 ASECNA DLA : camerounbiadla@asecna.org



CCAA

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PUBLICATION DE DONNEES AERONAUTIQUES - SNOWTAM

CMR.ANS.FORM.605

N°	ELEMENTS	DESCRIPTION ET VALEUR
1.	Date et heure de dépôt (UTC)	
2.	Informateur Local/ Indicateur d'emplacement de l'aérodrome	
3.	Unité ou structure source de la donnée	3.1. Nom & Adresse
		3.2. Tél & fax
		3.3. E-mail
		3.4. RSFTA
		3.5. Nom, Qualité et/ou fonction du dépositaire
CALCUL DES PERFORMANCES DE L'AVION		
4.	Date et heure de l'évaluation (heure de la fin de l'évaluation en UTC)	
5.	Numéro d'identification de piste le moins élevé	
6.	Code d'état de piste (RWYCC) pour chaque tiers de piste (à partir du tableau d'évaluation de l'état de la piste (RCAM) 0, 1, 2, 3, 4, 5 ou 6)	
7.	Pourcentage de couverture du contaminant pour chaque tiers de piste	
8.	Profondeur (en mm) du contaminant non adhérent pour chaque tiers de piste	
9.	Description de l'état sur toute la longueur de la piste (Observé sur chaque tiers de piste, à partir au seuil qui porte le numéro d'identification de piste le moins élevé) Sèche Eau stagnante Mouillée	
10.	Largeur de la piste à laquelle les codes d'état de piste s'appliquent, si elle est inférieure à la largeur publiée	
CONSCIENCE DE LA SITUATION		
11.	Longueur de piste réduite, si elle est inférieure à la longueur publiée (en m)	
12.	Sable non adhérent sur la piste	
13.	Traitement chimique sur la piste	
14.	Etat de voie de circulation	
15.	Etat d'aire de trafic	
16.	Coefficient de frottement mesuré	
17.	Observation en langage clair	

<u>VISA INFORMATEUR NATIONAL</u>	<u>VISA INFORMATEUR LOCALE</u>	<u>VISA STRUCTURE SOURCE</u>

Informateur Nationale (CCAA)

E-mail : airreport@ccaa.gov.cm

Fax : +237 22 30 33 62

Adresses

Publioteur (A3EDNA)

E-mail : camero@airfrance.com

Fax : +237 33 42 71 17

Form date: 01/08/22

Edition: 1.0



CCAA

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PUBLICATION DE DONNEES AERONAUTIQUES - SNOWTAM

CMR.ANS.FORM.605

GUIDE DE RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE CMR.ANS.FORM.605_SNOWTAM

Remplir les 17 cases du formulaire en suivant les indications ci-après :

- 1. Date et heure de dépôt :** C'est la date du jour et l'heure à laquelle le formulaire a été déposé dans le bureau d'information local de l'aérodrome concerné ou le plus proche ou de toute autre structure jouant ce rôle au sein d'une autorité compétente en UTC (Heure local + 1) Ex. le 20 juillet 2014 à 12 H 56 Mn UTC.
- 2. Informateur Local/Indicateur d'emplacement :** C'est le bureau d'information local de l'aérodrome du lieu de dépôt suivi de l'indicateur d'emplacement de l'aérodrome en question (Conf. Doc OACI 7910) ou la Direction de la sécurité Aérienne. Ex. Bureau d'information local de l'aérodrome de Maroua-Salak/FKKL.
- 3. Unité ou structure source de la donnée :** Ce sont les informations relatives à la structure initiatrice.
 - 3.1. Nom & adresse :** Ex. Unité Aérodrome de Yaoundé-Nsimalen
 - 3.2. Tél & Fax :** Préciser le numéro de téléphone fixe ou portable et le numéro du fax.
 - 3.3. E-mail :** Indiquer une adresse e-mail de la structure, du bureau ou d'un responsable par lequel on peut envoyer toute notification éventuelle.
 - 3.4. RSFTA :** préciser une adresse RSFTA si elle existe, sinon celle du bureau d'information locale ou du celle du CCR fournissant les services de la Navigation aérienne dans la zone concernée. Ex.FKKYYAYX (CCAA).
 - 3.5. Nom, Qualité et/ou fonction du dépositaire :** Ex. EBAM Jules, agent d'encadrement, Unité Aérodrome.
- 4. Date et l'heure d'évaluation :** C'est la date du jour et l'heure indiquant le moment de l'observation en UTC (Heure local - 1) Ex. le 20 juillet 2022 à 12 H 56 Mn UTC.
- 5. Numéro d'identification de piste le moins élevé :** nn[L] ou nn[C] ou nn[R].
- 6. Code d'état de piste (RWYCC) pour chaque tiers de piste :** Un seul chiffre (0, 1, 2, 3, 4, 5 ou 6) est indiqué pour chaque tiers de piste, chacun séparé du suivant par une barre oblique (n/n/n).
- 7. Pourcentage de couverture du contaminant pour chaque tiers de piste :** Le cas échéant, indiquer 25, 50, 75 ou 100 pour chaque tiers de piste, en séparant chaque valeur de la suivante par une barre oblique ([n]nn/[n]nn/[n]nn).

Note 1 - Cette information est fournie seulement lorsqu'un chiffre autre que 6 est indiqué pour l'état d'un des tiers de piste (case D) et qu'une description d'état autre que Sèche est indiquée pour un des tiers de piste (case G).

Note 2 - Lorsque l'état n'est pas signalé, l'abréviation « NR » est indiquée pour le(s) tiers de piste considéré(s).
- 8. Profondeur (en mm) du contaminant non adhérent pour chaque tiers de piste :** Le cas échéant, indiquer le nombre de millimètres pour chaque tiers de piste, en séparant chaque valeur de la suivante par une barre oblique (nn/nn/nn ou nnn/nnn/nnn)

Note 1.- Cette information est fournie uniquement pour l'eau stagnante, et la valeur à signalée est de 04, puis évaluation. Changements significatifs de 3 mm jusqu'à 15 mm

Note 2 - Lorsque l'état n'est pas signalé, l'abréviation « NR » est indiquée pour le(s) tiers de piste considéré(s).

Adresse Ail 1 de la CCAA : aim.report@ccaa.aero

Adresse Ail 1 ASECNA DLA : camerounbiadla@asecna.org

Form. date* 01/06/22

Édition 1.0



CCAA

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PUBLICATION DE DONNEES AERONAUTIQUES - SNOWTAM

CMR.ANS.FORM.605

GUIDE DE RENSEIGNEMENT DU FORMULAIRE CMR.ANS.FORM.605_SNOWTAM

9. **Description de l'état pour chaque tiers de piste.** Indiquer une des descriptions d'état ci-après pour chaque tiers de piste, chacune étant séparée de la suivante par une barre oblique. Les termes suivants sont employés pour décrire l'état de surface de piste :
- o **Piste sèche.** Une piste est considérée comme sèche lorsque sa surface ne présente aucune humidité visible ni contamination.
 - o **Piste mouillée.** La surface de la piste est couverte d'humidité visible ou d'eau jusqu'à une épaisseur de 3 mm inclusivement dans la zone qui doit être utilisée.
 - o **Piste contaminée.** Une piste est contaminée lorsqu'une partie importante de sa surface (que ce soit par endroits isolés ou non), délimitée par la longueur et la largeur utilisées, est couverte d'une ou de plusieurs des substances énumérées dans la liste des descripteurs d'état de surface de piste.

Note.- Lorsque l'état n'est pas signalé, l'abréviation « NR » est indiquée pour le(s) tiers de piste considéré(s).

10. **Largeur de la piste à laquelle les codes d'état de piste s'appliquent :** Indiquer la largeur, en mètres, si elle est inférieure à la largeur publiée.

11. **Longueur de piste réduite.** Indiquer le numéro d'identification de piste applicable et la longueur disponible, en mètres (RVYY nn [L] ou nn [C] ou nn [R] RÉDUITE À [n]nnn).

Note.- Cette information est conditionnelle lorsqu'un NOTAM indiquant un nouvel ensemble de distances déclarées a été publié.

12. **Sable non adhérent sur la piste.** Lorsque la présence de sable non adhérent sur la piste est signalée, indiquer le numéro d'identification de piste le moins élevé et, séparés par un espace, les mots « SABLE NON ADHÉRENT » (RVYY nn ou RVYY nn [L] ou nn[C] ou nn[R] SABLE NON ADHÉRENT).

13. **Piste traitée chimiquement.** Lorsqu'un traitement chimique a été signalé, indiquer le numéro d'identification de piste le moins élevé et, séparés par un espace, les mots « TRAITÉE CHIMIQUEMENT » (RVYY nn ou RVYY nn[L] ou nn[C] ou nn[R] TRAITÉE CHIMIQUEMENT).

14. **État de voie de circulation.** S'il est signalé qu'une voie de circulation est dans un état

Adresse AII (de la CCAA) : aim.report@ccaa.aero

Adresse AII (ASECNA DLA) : camerounbiadla@asecna.org